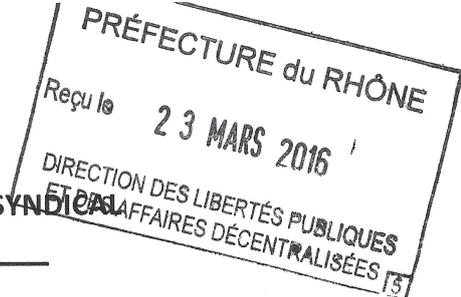


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **24** Nbre de voix délibératives : **130**
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER,

LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Denis VERKIN

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Convention d'autorisation pour la mise en place de signalétique sur propriétés privées- commune de Couzon au Mont d'Or

Dans le cadre du projet nature Monts d'Or, le SMMO met en place des actions permettant notamment la découverte du patrimoine des Monts d'Or.

La Commune de Couzon au Mont d'Or, qui adhère au SMMO, est riche de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers et d'un réseau de sentiers de randonnées couvrant tout le massif des Monts d'Or.

Afin de permettre la mise en service du réseau de sentiers et l'information des randonneurs le SMMO met en œuvre une signalétique directionnelle et informative sur les itinéraires de promenades de ses communes membres. Cette signalétique est constituée de poteaux directionnels et de panneaux de départ permettant aux promeneurs de suivre des itinéraires publics balisés.

Certains éléments signalétiques peuvent être amenés, pour des raisons pratiques et de visibilité, à être posés sur des propriétés privées avec accords des propriétaires et dans le respect de leurs droits.

La présente convention a pour objet d'autoriser la collectivité à apposer sur la propriété de Monsieur LEVY Joseph, un panneau de départ de randonnées (Relais Informatif Service).

Cette autorisation d'accès n'est constitutive d'aucun droit, ni d'aucune servitude pour le SMMO. Il s'agit d'une tolérance bénévole susceptible d'être révoquée à tout moment par le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention pour la mise en place de signalétique sur propriété privée.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

